Grand Poitiers Communauté urbaine

Expression des conseillers

Non à l'augmentation de 300 % du taux de la taxe foncière !

Alors que pour financer les politiques de mobilités, l'exécutif de notre communauté urbaine annonce l'augmentation du versement mobilité par les entreprises dès 2022, Poitiers collectif impose une augmentation dès 2021 des taux de la taxe foncière de 300 %. Chaque année, ce seront donc 8 millions d'euros de plus dont il sera demandé aux habitants et entreprises de notre communauté urbaine de s'acquitter pour financer le programme politique de Poitiers collectif. Cette augmentation va fragiliser durablement les habitants et entreprises de notre territoire. Maintenir un haut niveau d'investissement était pourtant possible sans faire ces choix excessifs.

François Blanchard, président du groupe Poitiers à taille humaine

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :
Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi